

/VS

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 96-471 DU 21 OCTOBRE 1996

abrogeant les dispositions du Décret
N° 90-266 du 28 Septembre 1990 portant
nomination de Monsieur DEGUENON Hubert
Sylvestre en qualité d'Ambassadeur
Extraordinaire et Plénipotentiaire de
la République du Bénin près la Répu-
blique de Cuba.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

CHEF DE L'ETAT,

CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Loi N°90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la
République du Bénin ;

VU la Proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle
des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars
1996 ;

VU le Décret N°96-128 du 09 Avril 1996 portant composition du
Gouvernement ;

VU le Décret N°95-419 du 21 Décembre 1995 portant attributions,
organisation et fonctionnement du Ministère des Affaires Etran-
gères et de la Coopération ;

VU le Décret N°90-266 du 28 Septembre 1990 portant nomination de
Monsieur Hubert Sylvestre DEGUENON en qualité d'Ambassadeur
Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République du Bénin
près la République de Cuba ;

SUR proposition du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopé-
ration ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 25 Septembre 1996 ;

D E C R E T E :

Article 1er. - Sont et demeurent abrogées les dispositions du Décret
N° 90-266 du 28 Septembre 1990 portant nomination de Monsieur Hubert
Sylvestre DEGUENON en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire et Pléni-
potentiaire de la République du Bénin près la République de Cuba.

.../...

Article 2.- Le présent Décret, qui prend effet pour compter de sa date de signature, sera publié au Journal Officiel.-

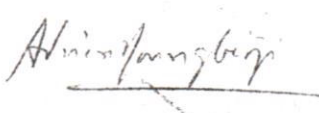
Fait à COTONOU, le 21 OCTOBRE 1996

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU

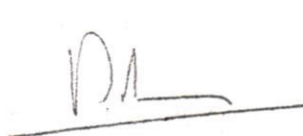
Le Premier Ministre, chargé de la
Coordination de l'Action Gouverne-
mentale et des Relations avec les
Institutions,



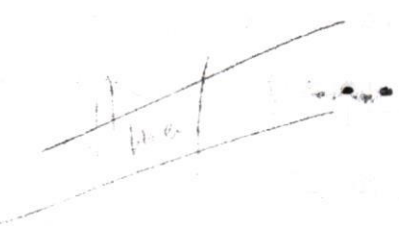
Adrien HOUNGBEDJI

Le Ministre des Affaires Etran-
gères et de la Coopération,

Le Ministre des Finances,



Pierre OSHO



Moïse MENSAH

Ampliatiions : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 PM 4 MAEC 4 MF 4
AUTRES MINISTERES 15 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-~~DGID~~-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3
GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-FASJEP 3 INTERESSE 1
JO 1.-